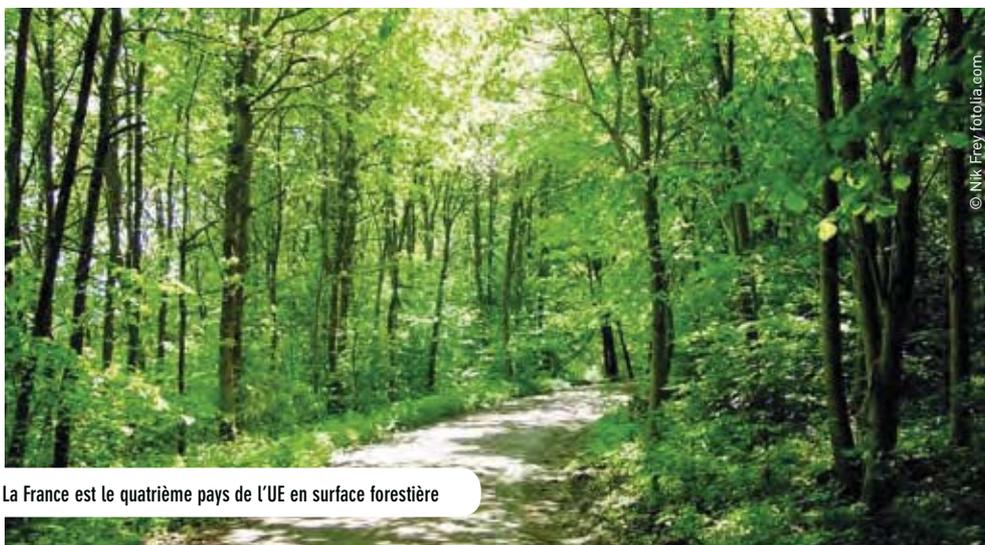


LA FILIÈRE BOIS EN FRANCE

DES DÉFICITS COMMERCIAUX CHRONIQUES



La France est le quatrième pays de l'UE en surface forestière

Il est souvent question des performances françaises en matière d'échanges commerciaux agroalimentaires. La filière bois ne connaît pas le même succès. Il s'agit d'un secteur qui dégage depuis de nombreuses années un déficit. Ce secteur a pourtant son intérêt, dans la mesure où la France est une puissance forestière de premier plan. Les Pouvoirs publics en ont ainsi fait, au moins depuis 2009, une priorité économique, en particulier pour la valorisation du bois et des territoires.

En matière de forêt et de bois, la France présente un paradoxe singulier. Alors qu'elle est le quatrième pays de l'UE en termes de surfaces forestières et boisées, derrière la Suède, la Finlande et l'Espagne, elle dégage de ses échanges commerciaux un déficit chronique, avoisinant quelques 5 à 6 milliards d'€ selon les années (encadré 1). Ce paradoxe réside sans doute, d'une part dans le morcellement des surfaces forestières de statut privé, dans la mesure où plus de 60 % des 3,5 millions de propriétés privées atteignent à peine un hectare, d'autre part dans la législation française qui, contrairement à ce qui s'est passé dans le secteur agricole, a longtemps privilégié les aides fiscales pour l'investissement forestier, plutôt que pour les productions de bois transformés. Ces quelques rappels chiffrés soulignent à quel point la filière bois constitue pour l'économie française et pour ses territoires,

notamment ceux situés en dessous d'une ligne Bordeaux-Metz, un défi à relever, en raison des ressources dont dispose le pays et des opportunités d'investissements d'avenir, au regard du développement de la chimie du végétal ou encore de l'énergie renouvelable¹. Cet article concentre son analyse sur le commerce extérieur des produits du bois, afin de montrer en quoi le défi à relever se situe tout autant du côté de la production et des échanges de bois industriel. Il faut, en effet, avoir à l'esprit que les produits issus de la forêt ont apporté une contribution significative à la croissance des économies et des échanges internationaux (bois de sciages, panneaux, papiers, produits d'emballage, meubles en bois...). L'émergence de nouveaux acteurs dans l'économie mondiale laisse entendre qu'un surcroît de demande de produits forestiers est en train de se former, malgré la concurrence exercée par les autres matériaux.



¹ Sur ces aspects généraux, on lira J.-F. Colomer (2011), « Les challenges de la filière bois. La France doit combler son retard », Déméter, économie et stratégies agricoles, p. 161-200

1 ha
Plus de 60 % des 3,5 millions de propriétés forestières privées atteignent à peine 1 hectare

Une récolte de 66 millions de m³

Quatrième pays européen en termes de surfaces forestières et boisées, la France est surtout le deuxième producteur de bois de l'Union européenne, juste derrière la Suède. La récolte de bois issue des forêts françaises privées s'est fixée, en 2010, à 52 millions de m³, dont 26 ont été véritablement commercialisés, le reste étant auto-consommé, notamment par le biais du bois de chauffage. Quant à la production émanant des forêts publiques, elle s'est élevée à 14 millions de m³.

La récolte totale de bois en France est donc de l'ordre de 66 millions de m³ dont près de 40 ont été commercialisés. La moitié de ce volume commercialisé est destinée à la fabrication de placages et de sciages, le co-produits étant utilisés pour des pâtes et des panneaux, mais aussi par le secteur horticole (source Agreste).



© Grecaud Paul, fotolia.com

La législation française a plutôt favorisé l'investissement forestier que le produit transformé

26

6,1 milliards d'euros de déficit en 2012

Les grands pays exportateurs

Les Etats-Unis, l'Allemagne et la Russie représentent à eux-seuls

26 % des exportations mondiales de produits de la sylviculture.

BOIS BRUT ET TRANSFORMÉ

Une partie de déficit français vient de ce que la France exporte une grande quantité de bois brut, alors que la valeur ajoutée s'effectue surtout sur les produits transformés.

DES DÉFICITS COMMERCIAUX À RÉPÉTITION

La filière bois en France dégage depuis de nombreuses années un déficit commercial. En 2012, celui-ci s'est élevé à - 6,1 milliards d'€, en recul par rapport à 2011. La dégradation des performances extérieures de la filière bois en France s'inscrit dans une continuité qui est à l'origine des recommandations de politique publique. À l'exception des bois bruts qui a terminé l'année 2012 sur un léger excédent de 0,15 milliard d'€, tous les autres secteurs de la transformation du bois affichaient en 2012 un déficit commercial (- 3,3 milliards d'€ pour le seul secteur bois, papiers et cartons). Si les bois de sciages ainsi que les placages et panneaux de bois dégagent des déficits plutôt mineurs, de l'ordre de - 0,5 milliard d'€, les produits davantage transformés - pâtes et papiers ainsi que meubles - accumulent les déficits les plus importants, dépassant depuis 2005 plus de 2 milliards d'€. Même concernant le bois brut, la France est largement distancée par les grands pays exportateurs que sont les Etats-Unis, l'Allemagne et la Russie, qui pèsent pour 26 % des exportations mondiales de produits de la sylviculture.

La France est largement surclassée par des concurrents disposant d'atouts importants qu'ils ont su valoriser sur la du-

rée, la Chine, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Canada, l'Italie et la Suède étant les principaux producteurs et exportateurs de produits forestiers. La hiérarchie des principales nations exportatrices de produits issus de la transformation du bois est fonction de la robustesse des avantages comparatifs détenus par ces pays. La Chine est ainsi devenue le premier exportateur mondial de produits issus du bois, devançant désormais l'Allemagne et l'Italie. La Chine et l'Italie sont spécialisées davantage sur des secteurs comme le meuble, tandis que l'Allemagne est mieux placée sur les articles en bois destinés à la construction.

En bois sciés et rabotés, cinq pays représentent près de 46 % des exportations mondiales, la France étant très mal classée dans cette hiérarchie. La Chine domine le marché mondial (près de 20 % des exportations), des articles en bois, liège et vannerie, devant l'Allemagne (9,7 %), le Canada et la France (respectivement 4,2 et 3,2 % des exportations mondiales). Les deux autres secteurs à valeur ajoutée pour lesquels la France est distancée sont les papiers et cartons, ainsi que les meubles. Dans le secteur des papiers et cartons, une domination écrasante est assurée par les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suède, le Canada et la Chine, la France se classant au sixième rang, devant l'Italie et la Russie. En revanche, le premier exportateur mondial de meubles est l'Italie (près de 15 % des



La France est plutôt exportatrice de bois brut.

© mpqphoto fotolia.com

exportations mondiales), suivie par le Canada, les États-Unis, la Chine et l'Allemagne. La France se classe au cinquième rang des exportateurs mondiaux.

LA FRANCE IMPORTE DE LA VALEUR AJOUTÉE

La structure des avantages comparatifs des principales nations exportant des produits du bois indique que la France est plutôt mal spécialisée. Notre pays détient en effet un avantage comparatif concernant l'amont de la filière. Les exportations de bois brut sont à faible valeur ajoutée, bois revenant sur le territoire sous forme d'importations de bois transformés (meubles, papiers et cartons...) à plus forte valeur ajoutée, ce qui explique le déficit commercial français. Ces importations proviennent essentiellement d'Allemagne, d'Italie, de Suède, mais aussi désormais de Chine, en particulier les meubles.

La France peut toutefois encore tirer son épingle du jeu dans la filière pâte à papier et carton ondulé, puisqu'il s'agit du premier poste d'exportation derrière le bois brut.

Si la France exporte des produits bruts pour importer des biens transformés, illustrant une logique de division internationale qui semble se répandre, le cas de la Chine – ou même plus paradoxalement de la Suède – est inverse. La Chine se caractérise par un désavantage comparatif en produits de la sylviculture, qu'elle importe, mais qu'elle compense en exportant des produits manufacturés issus



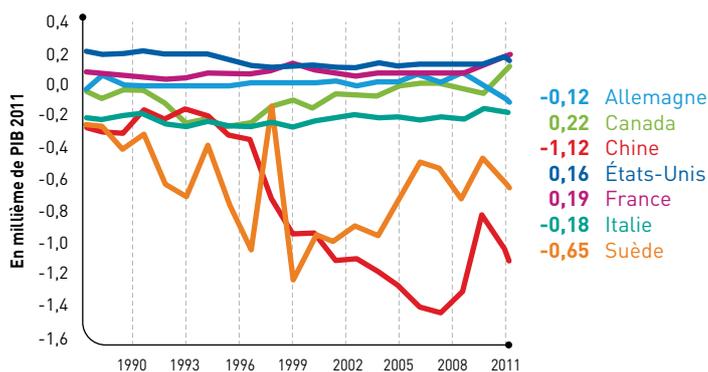
du bois (graphiques 1 et 2). Le cas de la filière bois en France apparaît illustrative de la flexibilité de la spécialisation internationale de certains pays et par la séparabilité des opérations de production. En rappelant que la France exporte un produit primaire pour importer ensuite un bien transformé, on se place donc dans une logique de division internationale des processus de production, chacun des segments d'un produit pouvant être fabriqué dans des lieux différents. La consommation de meubles en France a donc un fort contenu en importations. Mais dans le cas des produits intermédiaires comme ceux destinés à l'emballage comme le papier ou les cartons ou les articles en bois pour la construction, il s'agit d'importations pouvant faire l'objet ensuite d'exportations à partir de la France, ces biens ayant une plus forte valeur ajoutée. Il reste à savoir si l'on peut substituer une production nationale à ces importa-

tions ? Sans doute que oui dans le cas de la filière bois. Rien n'empêche, en effet, une économie comme celle de la France de déployer une stratégie industrielle visant à produire davantage de meubles ou de cartons, et, *in fine*, à élever le niveau de l'emploi sur des territoires particuliers. Une telle perspective exigera des investissements productifs, des infrastructures..., pouvant appeler des importations d'autres marchandises utiles à la production de bois transformés. Dans ce cas de figure, une importation ne forme pas qu'un coût net pour une économie. Elle peut être le signe d'un certain dynamisme économique. ●

Viviane PONS-THEVENOT
Thierry POUCH

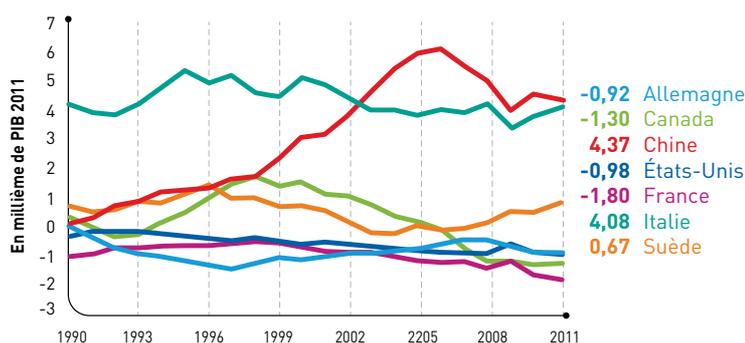
Chambres d'agriculture France
Direction économie des agricultures
et des territoires

Avantages comparatifs révélés en sylviculture



Source : CEPII - CHELEM

Avantages comparatifs révélés en meubles



Source : CEPII - CHELEM